

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE Rue Albert 1^{er} ,16</p>

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2014.

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre -Président ;
Mme et MM. M. VAN EYCK-GEORGIEN, J-M ROUFFART, J-F. WANTEN, L. FOSSOUL,
Echevins ;
Mme A. SACRE, Présidente du CPAS et Conseillère communale ;
Mmes et MM. P. BRICTEUX, F. FOSSOUL, ~~L. ALFIERI~~, Y. FASTRE, B. SCHUTZ, H. KINNEN,
M-E. HAIDON, P. LEMESTRE, R. LEJEUNE, O. SALMON, T. BELTRAN-MEJIDO, Conseillers ;
Mme Catherine DAEMS, Directrice générale.

Excusée : Melle Ludivine ALFIERI.

SEANCE PUBLIQUE

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur le Bourgmestre-Président.

1. Aéroport de Bierset. Informations.

Néant.

2. Piscine communale. Informations.

Monsieur le Bourgmestre informe que le marché relatif à la phase III a) des travaux de rénovation de la piscine : travaux de parachèvements et renouvellement des bassins, estimé à 427.000 €, va pouvoir être attribué à la somme de 38.142,99 €TVAC à l'entreprise VERBOVEN-REYNDERS. Cette entreprise est la moins disante avec une offre dans laquelle le carrelage est moins cher que le liner, ce qui signifie que l'on va opter pour un bassin carrelé, ce qui est plus intéressant d'un point de vue esthétique et de longévité.

Madame HAIDON demande quand l'entrepreneur pense commencer les travaux.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'en raison de son montant, ce marché est soumis à tutelle et qu'il faut donc attendre l'avis positif de celle-ci avant de donner l'ordre de commencer les travaux.

Monsieur LEJEUNE voudrait savoir quel est le délai d'exécution des travaux. Il attire l'attention sur le fait qu'il n'y a que 60 jours ouvrables du 05/05/2014 à début septembre, tenant compte des congés du bâtiment. Il rappelle qu'il avait été dit qu'on essaierait de rouvrir la piscine en septembre.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on est allé aussi vite que possible dans ce dossier.

3. CPAS. Construction de la nouvelle maison de repos. Informations.

Madame SACRE annonce que le CPAS a reçu l'approbation ministérielle pour la construction de la nouvelle maison de repos et que les travaux vont pouvoir débuter.

4. Procès-verbal de la séance publique du conseil communal du 20/03/2014. Adoption.

Madame HAIDON demande qu'au folio 33, sa première intervention concernant "Covoit'Stop" soit rectifiée comme suit : "*Madame HAIDON déclare que son groupe s'est posé des questions. Elle demande si, dans le cadre du covoiturage, on a prévu des aires de stationnement pour les véhicules. Elle pense qu'il serait judicieux d'avoir 1 ou 2 emplacements près des arrêts, pour permettre aux personnes qui font du covoiturage de stationner leur véhicule mais aussi pour éviter, par exemple à proximité de la plaine de jeux de Stockay, que les personnes ne parquent les véhicules à la plaine sur les emplacements des commerces rue J. WAUTERS*".

Madame HAIDON déplore au folio 50, point relatif à la modification budgétaire n°1 de 2013 de la Fabrique d'Eglise de STOCKAY, l'absence de notification de l'intervention de Monsieur LEMESTRE concernant les crédits de 6.000 € afférents au remboursement de capitaux et au placement de capitaux.

Monsieur le Bourgmestre rappelle une fois de plus les dispositions énoncées dans le règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil communal en matière de rédaction des PV : le Conseiller qui souhaite que son intervention soit reproduite dans le PV doit la communiquer par écrit en début de séance. L'intervention de Monsieur LEMESTRE ne sera dès lors pas ajoutée au PV.

Madame HAIDON juge que ce n'est pas démocratique.

Le Conseil communal, réuni en séance publique;

Moyennant la rectification apportée au folio 33, ADOPTE, à l'unanimité moins une abstention de Monsieur BRICTEUX, absent lors de cette séance, le procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 20 mars 2014.

5. ASBL Association Sportive de Saint-Georges. Rapport d'activités et comptes 2013. Avis.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur MAURISSEN, Gestionnaire de l'ASSG.

Monsieur MAURISSEN donne lecture du rapport reproduit ci-après :

Association Sportive Saint-Georges ASBL. Rapport d'activité 2013.
--

1. Les membres.

L'Association Sportive Saint-Georges comptait 34 membres au 31 décembre 2013. Pour devenir membre et obtenir des subsides, les associations sportives de notre entité doivent remplir un document reprenant les coordonnées des responsables du club, fournir une attestation d'assurance, disposer d'un compte bancaire au nom de l'association, fournir un rapport d'activité, fournir les renseignements concernant le statut juridique et s'acquitter de la somme de 5 euros.

Voici la liste des associations sportives membres :

- Gymnastique Gardons la forme.
- Flipper natation.
- Tennis de table Saint-Georges.
- Tennis Club Warfusée.
- Club de plongée Aquaman.
- RRC Football Stockay.
- Triathlon Club Saint-Georges.
- Entente Cycliste Saint-Georges.
- Kihon karaté Club.
- Club de Pétanque Stockay.
- Judo Club Saint-Georges.
- Aïki-jutsu AMT Sur-les-Bois.
- Badminton Club Saint-Georges.
- Athlétisme Club Saint-Georges.
- Club de marche « Sur les Pas du Dragon ».
- Zumba Free and Fun.

De 2011 à 2013, l'ASSG est passée de 9 à 16 clubs sportifs reconnus.

En 2014, quatre nouveaux clubs ont demandé leur adhésion à l'ASSG : le « Hatha Yoga Club St-Georges », le club de danse de salon « Let's dance » de St-Georges, le Twirling Club et le club de boxe Thaïe « Team Shanoa ».

Voici à présent quelques chiffres :

- 1.068 membres sont affiliés dans les 16 clubs sportifs. Ce chiffre émane des fiches signalétiques qui sont rentrées chaque année au siège de l'ASSG. Pratiquement la moitié de ces affiliés habite notre entité ;
- 7.000 euros de subsides ont été versés aux clubs sportifs membres de l'ASSG sur base de la fiche signalétique ;
- 256 personnes participent à des activités proposées par l'ASSG (basket, psychomotricité, fitness, JCPMF, la gymnastique douce et les stages).

2. Rapport d'activité.

L'Association Sportive Saint-Georges remplit sa mission en regard des directives du décret reconnaissant les Centres Sportifs Locaux Intégrés.

La promotion d'une pratique sportive ambitieuse et de qualité sous toutes ses formes et sans discrimination.

- Participation d'une équipe qui représentait St-Georges à « Trophée Commune

Sportive » à Namur le 28 septembre 2013.

- Organisation d'un Cross pour les écoles en octobre 2013. Six cents enfants ont participé. Ce fut encore une fois une belle réussite sportive avec beaucoup d'enthousiasme de la part des enseignants et des enfants. Avec cette troisième édition, les enfants commencent à se familiariser avec cette discipline et le niveau s'améliore.
- Aide à l'organisation du Jogging "Les côtes du dragon" le 3 novembre 2013 avec les distances de 5 et 10 kilomètres. L'ASSG a apporté une aide logistique à l'organisateur. Cette édition a rassemblé plus de 1.000 participants grâce à la bonne promotion de cette manifestation avec Alain THIRY.
- Aide logistique à la course cycliste organisée par le club « Entente cycliste Saint-Georges ».
- Organisation de stages pendant les congés scolaires de Carnaval, Pâques, été et Toussaint. Les stages s'adressent aux enfants âgés de 3 à 16 ans. Les disciplines proposées : psychomotricité, basket, athlétisme et multisports. La moyenne de participation ne cesse d'augmenter avec près de cinquante enfants par semaine. Ils sont encadrés par des moniteurs brevetés et un coordinateur.
- Organisation d'une soirée le 29 novembre 2013 pour la « Remise du Prix du Mérite Sportif ». Huit associations sportives avaient répondu présent pour cette soirée de récompenses. Laura PRADELLI, qui pratique le karaté, était de la fête avec son titre de championne de Belgique et une troisième place au championnat d'Europe. Cet événement est reconduit chaque année.
- L'ASSG était présente au premier Salon des Services organisé par la commune à la Maison des jeunes le 21 septembre 2013. Cinq clubs ont proposé des démonstrations sportives.
- 24 enfants ont pu se rendre au Mémorial Ivo Van Damme le 6 septembre 2013.
- L'ASSG édite un flyers à raison de deux fois par an avec le listing de l'offre sportive à Saint-Georges. Celui-ci est distribué en toutes boîtes.

La promotion des pratiques d'éducation à la santé par le sport.

- Des séances sportives permanentes sont organisées par l'Association Sportive Saint-Georges. Au niveau des cours de psychomotricité pour les enfants de 3 à 6 ans, nous sommes passés de une à deux séances hebdomadaires. Les cours de gymnastique douce pour les aînés ont aussi beaucoup de succès avec plus de 24 personnes inscrites.
- Promotion de nouveaux clubs dans notre entité : un club de Twirling, un club de Yoga et un club de boxe Thaïe.
- Mise en place de deux sessions de « Je cours pour ma forme » de mars à mai 2013 et de septembre à novembre 2013. Près de 180 personnes ont suivi les deux sessions. Une majorité de participants a pris goût à la course à pied. Il existe maintenant dans notre village un groupe qui se réunit deux fois par semaine pour un footing. Les participants sont sensibilisés au maintien d'une bonne hygiène de vie.
- Création d'un « passeport pour le sport » à destination des enfants, pour la promotion des activités sportives proposées par nos clubs à Saint-Georges.

La promotion des valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs

du centre.

- Développement du fair-play et du respect des règles pendant les stages par le jeu et le développement de l'esprit d'équipe.

3. Bilan financier – comptes - exercice 2013.

Le bilan financier est ci-joint.

Les activités sportives ont engendré un budget avec 32.478,50 euros de recettes et 27.638,83 euros de dépenses.

En 2013, l'ASSG a réalisé très peu d'investissement en prévision d'achat de matériel sportif et didactique pour 2014 notamment de l'équipement spécifique pour la psychomotricité.

Madame HAIDON voudrait savoir pourquoi les Conseillers ont reçu un nouveau rapport sur leur table.

Monsieur MAURISSEN répond qu'il s'agit du rapport adopté par l'assemblée générale de l'ASSG alors que l'exemplaire qui leur a été envoyé était le document proposé à l'adoption de l'AG et qu'il y a eu une rectification en AG au niveau du nombre de clubs (16 au lieu de 18) et du nombre d'affiliés (1068 au lieu de 1118).

Madame HAIDON demande quels sont les critères pris en compte pour définir l'ordre dans lequel figurent les clubs dans la liste reprise dans le rapport.

Monsieur MAURISSEN déclare qu'il n'y en a aucun.

Madame HAIDON déclare qu'il y avait plus de sportifs en 2012 qu'en 2013 (clubs fréquentant la piscine).

Monsieur MAURISSEN répond qu'en 2012, on n'a pas procédé au recensement du nombre d'affiliés dans les divers clubs sportifs.

Madame HAIDON voudrait savoir ce que comprend le nombre de 256 personnes participant à des activités proposées par l'ASSG : une même personne participant à plusieurs activités est-elle comptabilisée plusieurs fois ?

Monsieur MAURISSEN répond qu'il s'agit de personnes différentes : une personne participant à plusieurs activités n'est reprise qu'une fois.

Madame HAIDON demande quel a été le classement de la Commune à "Trophée Commune Sportive".

Monsieur MAURISSEN indique que l'on figurait en bas de classement car certaines communes viennent avec des sportifs de niveau très élevé.

Madame HAIDON, en matière de promotion des clubs, voudrait savoir si l'on parle des nouveaux clubs de l'année car il lui semble que certains n'ont pas été repris dans les flyers qui ont été édités. Elle estime qu'il faut être particulièrement attentif à mettre tous les clubs sur pied d'égalité.

Monsieur MAURISSEN vérifiera mais tout dépend aussi si certains clubs n'ont pas adhéré à l'ASSG après la parution du dernier flyer.

Monsieur SALMON tient à adresser ses félicitations à l'ASSG et tout particulièrement à Monsieur MAURISSEN pour le travail accompli et pour l'esprit sportif qu'il véhicule.

Monsieur le Bourgmestre remercie lui aussi Monsieur MAURISSEN pour l'excellent travail effectué.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le rapport d'activités et les comptes pour l'année 2013 de l'ASBL Association Sportive de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE tels que présentés ;

EMET un avis favorable quant à ces documents.

6. Fabrique d'Eglise de DOMMARTIN. Budget de l'exercice 2014. Avis.

Monsieur le Bourgmestre déclare que le point est retiré, la Directrice générale et lui-même ayant constaté une série d'errements dans la façon dont a été établi le budget de l'exercice 2014 par les membres de la Fabrique d'Eglise, suite à la disparition du Trésorier.

Un nouveau document sera soumis au Conseil communal au mois de mai.

7. Fabrique d'Eglise Notre-Dame de STOCKAY. Compte de l'exercice 2013. Avis.

Le Conseil communal, réuni en séance publique;

EMET un avis favorable au sujet du compte de l'exercice 2013 arrêté par la Fabrique d'Eglise de STOCKAY aux chiffres suivants :

Recettes :	30.195,65 €
Dépenses :	19.129,29 €
Excédent :	11.066,36 €

8. Fabrique d'Eglise de SUR-LES-BOIS. Compte de l'exercice 2013. Avis.

Le Conseil communal, réuni en séance publique;

EMET un avis favorable au sujet du compte de l'exercice 2013 arrêté par la Fabrique d'Eglise de SUR-LES-BOIS aux chiffres suivants :

Recettes :	8.089,99 €
Dépenses :	6.047,66 €
Excédent :	2.042,33 €

9. Fabrique d'Eglise de SAINT-GEORGES. Compte de l'exercice 2013. Avis.

Le Conseil communal, réuni en séance publique;

EMET un avis favorable au sujet du compte de l'exercice 2013 arrêté par la Fabrique d'Eglise de SAINT-GEORGES aux chiffres suivants :

Recettes : 62.975,92 €
Dépenses : 63.643,98 €
Mali : - 668,06 €

10. Comptabilité communale. Situations de caisse au 30/09/2013 et au 31/12/2013. Communication.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1124-42 du CDLD ;

Prend connaissance des procès-verbaux de vérification de la situation de caisse pour les périodes du 01/01/2013 au 30/9/2013 et du 01/01/2013 au 31/12/2013, dressés par la Directrice financière et l'Echevin des Finances, vérificateur.

11. MEUSE-CONDROZ-LOGEMENT. Désignation de 3 représentants à l'assemblée générale pour les années 2014-2018. Révision de la délibération du 23/05/2013. Décision.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Revu sa délibération du 23/05/2013 désignant **cinq** représentants aux assemblées générales de MCL ;

Attendu que les statuts de MCL, tels que modifiés en date du 13/03/2014, prévoient à l'article 31 que le nombre de délégués par pouvoir local est désormais de **trois** représentants, parmi lesquels deux au moins représentent la majorité ;

Vu les candidatures de Mesdames Marinette VAN EYCK-GEORGIEN et Annick SACRE, conseillères communales membres du groupe ENSEMBLE (majorité), pour siéger aux assemblées générales ;

Vu la candidature de Madame Marie-Eve HAIDON, conseillère communale membre du groupe CIT+PS (minorité), pour siéger aux assemblées générales ;

A l'unanimité:

DESIGNE Mesdames **Marinette VAN EYCK-GEORGIEN**, **Annick SACRE** et **Marie-Eve HAIDON** en qualité de représentantes de la commune de Saint-Georges S/M pour siéger aux

Folio 65

assemblées générales de MCL.

La présente délibération est valable jusque la fin de la législature 2013-2018.

12. Règlement complémentaire sur la Police de la circulation routière rue Albert 1er : création d'emplacements de stationnement. Adoption.

Monsieur le Bourgmestre explique que ce règlement complémentaire a pour objet la création de places de parking devant le Centre culturel afin d'y privilégier le stationnement des véhicules des personnes fréquentant le Centre culturel plutôt que des camions.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la loi relative à la Police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières du placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la problématique de stationnement de véhicules lourds sur le devant de l'Administration et le Centre culturel rendant le stationnement des visiteurs difficile ;

Considérant la nécessité d'autoriser le stationnement des véhicules « légers » et de limiter l'accès des véhicules de plus de 3,5T ;

Considérant le rapport dressé par l'Inspecteur PERSKI de la zone de Police « MEUSE-HESBAYE » en date du 19 mars 2014 et le plan des lieux établi par ses services ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité;

DECIDE :

ARTICLE 1: Il est créé, à hauteur des numéros 16 et 18 de la rue Albert 1er, **des emplacements de stationnement réservés aux véhicules automobiles (inférieurs à 3,5T) et handicapés**, perpendiculaires à l'axe de la voirie, en trottoir, conformément au plan dressé par les services de la zone de police.

La mesure sera renforcée par un marquage au sol et le placement de signaux E9i *Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite*, E9B *Stationnement réservé aux motocyclettes*, aux

voitures, voitures mixtes et minibus , E9E Stationnement obligatoire sur l'accotement ou sur le trottoir avec les additionnels Début de la réglementation et Fin de la réglementation



ARTICLE 2 : Une copie du rapport et du plan établis par Monsieur l'Inspecteur PERSKI de la zone de Police « Meuse-Hesbaye » sont annexées au présent.

ARTICLE 3 : Le présent Règlement Complémentaire sera transmis aux autorités compétentes et notamment au S.P.W, Direction de la Coordination et du Transport, pour approbation.

ARTICLE 4 : Le présent Règlement Complémentaire sera d'application dès réception de l'autorisation de tutelle.

INSCRIPTION DE DEUX POINTS SUPPLEMENTAIRES A LA DEMANDE DU GROUPE CIT + PS.

a) **Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière, demande d'intervention : boulevard des Combattants, entre les numéros 41 et 43.**

Introduction

Il apparaît que de nombreux conducteurs ont des difficultés à s'engager sur le boulevard, lorsqu'ils proviennent de la rue du Bec et que des voitures sont stationnées sur la borne centrale.

Tout en vous proposant le placement de bacs à fleurs, par mesure de sécurité, nous souhaiterions que l'inspecteur Perski nous donne un avis sur cette problématique.

Madame HAIDON explique que le groupe CIT+PS se propose de demander à l'inspecteur Perski s'il n'y a pas possibilité de prévoir une interdiction de stationner.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le dispositif routier mis en place à cet endroit a été arrêté par le Conseil communal du 24/03/2011 en suivant scrupuleusement les directives de Monsieur Perski.

Monsieur LEMESTRE déclare que Monsieur Perski peut changer d'avis.

Monsieur le Bourgmestre répond que Monsieur Perski sera interrogé à ce sujet.

b) **Placement de panneaux de signalisation "Attention, nos enfants jouent".**

Introduction

Lors du Conseil communal du 25 avril 2013, les Conseillers s'étaient prononcés favorablement pour le placement de ce type de signalisation dans la rue Vingt-Ponts. A ce jour, aucuns panneaux ne sont placés. Quelles en sont les raisons ? Quand cela sera-t-il rectifié ?

Monsieur le Bourgmestre signale que le Conseil communal a décidé en avril 2013 d'installer de tels panneaux mais uniquement pendant les vacances scolaires (disposition réglementaire valable pendant les vacances d'été).

Madame HAIDON demande si on ne peut prendre des dispositions afin de protéger les enfants en-dehors des vacances d'été car elle estime que la rue XX Ponts est dangereuse.

Monsieur le Bourgmestre est persuadé que placer de tels panneaux en permanence va avoir pour effet de les rendre "transparents" pour les automobilistes.

Madame HAIDON demande si l'on ne pourrait interroger l'inspecteur Perski en vue d'envisager une solution pour préserver la sécurité des enfants rue XX Ponts où des courses de voitures ont lieu alors qu'il s'agit d'une zone 30 !

Monsieur le Bourgmestre posera la question mais pense que l'inspecteur répondra que les enfants n'ont pas à jouer sur la voirie.

Madame HAIDON rétorque que l'on peut aussi dire que les automobilistes n'ont pas à rouler comme ils le font à cet endroit.

Madame SCHUTZ souhaite revenir sur le point précédent : elle suggère que l'on rappelle par le biais du bulletin communal qu'il existe au niveau du boulevard une priorité de droite à respecter.

Monsieur BELTRAN souhaite rappeler que le plan communal de mobilité aborde la problématique du boulevard des Combattants et qu'on pourrait peut-être trouver des solutions au travers du PCM.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il entend bien que ce PCM doit être régulièrement revu mais qu'il n'y a que 24 heures dans une journée.

Monsieur le Bourgmestre conclut en indiquant qu'il va répercuter toutes les observations à Monsieur Perski qu'il rencontre ce vendredi.

INSCRIPTION D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A LA DEMANDE DU GROUPE ECOLO.

a) Rue POUHON – signalisation sur la N614 pour éviter le charroi poids lourds.

Au sujet du placement d'une signalisation spécifique sur la N614 à hauteur de Dommartin, lors d'une séance du parlement wallon, Monsieur le Député C. NOIRET a interrogé le Ministre en charge de cette matière, Monsieur DI ANTONIO. Monsieur le Ministre a indiqué à Monsieur le Député que notre commune devait d'abord adopter un règlement complémentaire prévoyant le placement de panneaux (C31) sur la N614.

Ce règlement devra ensuite être soumis à l'approbation de la DGO1.

Notre groupe propose l'adoption de ce règlement.

Monsieur BELTRAN indique qu'il s'agit de rappeler les faits évoqués en 2010 par son groupe : la problématique de l'organisation du charroi à proximité de la rue POUHON. Il explique que Monsieur NOIRET a posé la question directement au Ministre en charge de ces matières, lequel lui a répondu que le Conseil communal devait adopter un règlement complémentaire à soumettre à l'approbation du SPW. Le groupe ECOLO propose dès lors que la rédaction d'un tel RC soit réalisée afin de pouvoir installer la signalisation sur la N614.

Monsieur le Bourgmestre répond que des renseignements qu'il a pu obtenir, il ressort que tout le monde n'a pas le même son de cloche. Il déclare que l'interdiction de la circulation de transit n'empêchera pas les camions de se rendre chez l'entrepreneur par la rue du POUHON mais, par contre, que les agriculteurs qui souhaitent emprunter la rue pour aller cultiver leur champ ne pourront plus. Il indique que le Collège a proposé d'installer des panneaux sur la N614 signalant l'interdiction de circulation des poids lourds rue du POUHON et indiquant qu'il doivent emprunter la rue des MEUNIERS, que cette demande a été formulée au SPW. Il ajoute que Monsieur DI ANTONIO ne semble pas avoir été mis au courant par son administration de la démarche effectuée par la commune.

Monsieur BELTRAN déclare que son groupe est intéressé par une solution permettant un équilibre entre vie économique et le caractère rural du hameau et qu'il ne cherche en aucun cas à mettre en cause qui que ce soit.

Monsieur le Bourgmestre informe qu'il tient à disposition des Conseillers les échanges de courriels entre la commune et le SPW à ce sujet. Il ajoute que la commune a même proposé au SPW de prendre en charge les frais inhérents aux panneaux à placer.

Monsieur BRICTEUX voudrait savoir combien de camions passent par là par jour et à quelle vitesse ils circulent.

Monsieur BELTRAN rétorque que s'il s'agit de remettre en question ce qui a été décidé précédemment par le Conseil communal, on n'avancera jamais.

Monsieur SALMON estime qu'il est du devoir du conseil communal d'être attentif au bien commun : il rappelle que la rue POUHON vient d'être rénovée et qu'il serait malheureux de la détériorer par le passage de poids lourds.

Monsieur BELTRAN indique qu'il s'agit de s'inscrire dans un débat datant de 2010 et non de mettre en cause les capacités de l'administration.

Monsieur BRICTEUX est convaincu qu'il n'y aura jamais une bonne solution à ce genre de problématique et qu'il ne faut pas oublier l'existence d'une exploitation économique à la campagne.

Monsieur le Bourgmestre déclare qu'il rencontrera l'inspecteur Perski ce vendredi 25/04/2014 et qu'il espère que celui-ci appuyera la proposition du Collège de placer une signalisation comme décrite supra.

Il voudrait aussi dire que les camions qui empruntent la rue POUHON roulent lentement et que la circulation des tracteurs équipés de remorques telles qu'elles sont faites actuellement est beaucoup

plus néfaste.

Enfin, il signale qu'il communiquera au Conseil communal les résultats de sa réunion de travail avec l'inspecteur Perski.

Monsieur BELTRAN résume la position de Monsieur le Bourgmestre : il y a erreur d'interprétation dans le chef du Ministre : il n'est pas nécessaire d'adopter un RC car une solution peut être trouvée indépendamment de cela.

Monsieur SALMON ajoute que le but est d'obtenir un résultat.

COMMUNICATIONS.

- Monsieur le Bourgmestre signale que le prochain Conseil communal aura lieu le mardi 20 mai 2014.
- Madame SACRE annonce que la Croix Rouge organise une séance de dons de sang le vendredi 25 avril 2014 dans les locaux de l'athénée royal.
- Madame HAIDON voudrait souhaiter une bonne fête aux citoyens de la commune à l'occasion de la Saint Georges.

Monsieur le Bourgmestre-Président clôt la séance à 21h25.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Catherine DAEMS.

Francis DEJON.